

Le plan de rénovation énergétique de l'habitat

CRH

4 octobre 2014



MINISTÈRE
DE L'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES
ET DU LOGEMENT
www.territoires.gouv.fr

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE
www.developpement-durable.gouv.fr

UN ENGAGEMENT GOUVERNEMENTAL FORT

- Conférence environnementale de septembre 2012: la rénovation énergétique de l'habitat est un des projets prioritaires du gouvernement
- Plan d'investissement pour le logement (Président de la République le 21 mars 2013) qui annonce le plan de rénovation énergétique de l'habitat
- Pour le parc social, déclinaison au travers du pacte d'objectifs et de moyens signé entre l'État et le mouvement HLM (8 juillet 2013).
- Conférence du 1er Ministre du 19 septembre 2013 à ARRAS.

DES ENJEUX RÉGIONAUX :

- **Picardie** : 850 000 logements individuels ou collectifs, gérés pour 16% d'entre eux par des bailleurs sociaux et détenus à 74% par des propriétaires privés
- 1 ménage sur 5 est en situation de précarité énergétique
- Le parc privé ancien représente dans la région le plus important gisement d'intervention
- La rénovation thermique de 22 000 logements sociaux à engager d'ici 2020

L'objectif régional du Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE) est fixé à 13 000 logements à rénover par an

LA GOUVERNANCE EN PICARDIE

- ❑ **Pilotage et coordination** assurés par le Préfet de région, appuyé par la DREAL, les préfets de département, la DR ADEME, les ADIL 60 et 80, les délégations de l'ANAH, et des collectivités
- ❑ Choix de la mise en place d'un Comité de pilotage régional émanant du CRH et rassemblant :
 - Les collectivités (délégués des aides à la pierre, EPCI membres du bureau du CRH, le Conseil Régional, les Conseils Généraux)
 - Les professionnels intervenant dans le domaine du logement, de la construction ou de la mise en œuvre des moyens financiers correspondants
 - Des acteurs sociaux
- ❑ Pour le volet "mobiliser les professionnels du bâtiment" : un comité avec les professionnels de la construction et du bâtiment sera organisé

CALENDRIER DE LA PHASE DE LANCEMENT

□ Le calendrier national :

- 21 mars 2013 : annonce du PREH par le Président de la République
- 8 juillet 2013 : Pacte État/USH
- 19 septembre 2013 : présentation du PREH par le 1er ministre à Arras
- octobre : fin de l'appel à projet "actions innovantes"
- 21 octobre : lancement de la campagne de communication nationale

Le calendrier régional :

- 11 septembre 2013 : réunion de travail avec les acteurs du réseau des points d'information et de conseil dans les départements
- en œuvre : structuration des réseaux de proximité des points rénovation info service
- Novembre : comité des professionnels
- 15 novembre : conférence régionale SRCAE (charte d'engagement)

L'INFORMATION ET LE CONSEIL AUX PARTICULIERS

Première mesure du PREH :

Constitution d'un véritable service public de proximité au service de la rénovation énergétique. **Cible** : les ménages du parc privé.

➤ Le guichet unique national :

-Une plateforme téléphonique : 0810 140 240

-Un site internet : renovation-info-service.gouv.fr

-Mission : orienter le particulier de façon structurée vers le réseau de proximité et dispenser les premières informations techniques et financières

➤ Le réseau de proximité :

-Couverture exhaustive du territoire régional par des points rénovation info service (PRIS). 2 familles de PRIS en fonction des publics : Anah et EIE

-Opérationnel immédiatement

LE RÉSEAU DE PROXIMITÉ en PICARDIE

- ❑ **Les points de rénovation info service pour les publics Anah :**
 - Pour l'instant : 2 guichets correspondants aux ADIL 60 et 80
 - Et suivant les souhaits des collectivités : également 2 PRIS pour les 2 EPCI délégataires des aides à la pierre de l'Oise

- ❑ **Les points de rénovation info service pour les autres publics :**
 - Les espaces info énergie (EIE) présents sur l'ensemble du territoire

D'ores et déjà une très forte mobilisation de tous les acteurs

Et une couverture intégrale du territoire

LE RÉSEAU DE PROXIMITÉ : ENJEUX

Accompagner les particuliers tout au long de leur projet

- ❑ Structurer le réseau pour assurer une qualité de service optimale :
 - ❑ Qualité de l'accueil, capacité à livrer les informations sur toutes les aides quel que soit le profil du particulier...
 - ❑ Un point crucial : l'articulation entre le PRIS Anah et le ou les opérateurs chargés de l'accompagnement afin que le particulier puisse bénéficier d'un relais immédiat.

Ce lien est facilité en secteur programmé (OPAH, PIG) mais complexe en secteur diffus (choix à opérer et avance de fonds par le ménage)

FINANCEMENT DE LA RÉNOVATION DU PARC PRIVÉ

- ❑ Évolution du régime des aides de l'Anah et du programme "Habiter mieux"
- ❑ Avenant aux contrats locaux d'engagement (CLE) avant le 31 décembre 2013
- ❑ Une nouvelle prime pour les ménages intermédiaires (revenu fiscal < 35 000 €)
 - Dossiers instruits par l'Agence des Services et de Paiement (ASP)
- ❑ Pour tous les ménages : CIDD et Éco-prêt (évolution à venir de ces dispositifs par la loi de Finances 2014)
- ❑ Des dispositifs d'aides de certaines collectivités locales
- ❑ Le Conseil régional de Picardie a voté la mise en place d'un Service public de l'efficacité énergétique (SPEE),

FINANCEMENT DE LA RÉNOVATION DU PARC SOCIAL

□ Dispositifs maintenus ou améliorés

- Dégrèvement de la TFPB pour les travaux d'économie d'énergie
- TVA à 5%
- Prêts à l'amélioration (PAM) de la CDC
- Renforcement du caractère incitatif de l'Éco-PLS de la CDC :
 - Taux du livret A moins 75 points sur une durée de 15 ans
 - Critères énergétiques inchangés
 - Éligibilité de la classe D à hauteur de 50 000 logements par an

LA MOBILISATION DES PROFESSIONNELS

- Informer les professionnels sur les dispositifs réglementaires et les dispositifs de certification et de qualification
- Développer qualitativement et quantitativement l'offre de réalisation de travaux par les entreprises
- Définir des packs de travaux types pour les architectures courantes
- Mettre en place des observatoires des prix
- Engager des réflexions pour faire baisser les coûts (mutualisation des commandes d'équipements par exemple).
- Promouvoir les dispositifs de formation existant de type FEEBAT
- Informer et promouvoir les dispositifs de qualification (à compter du 1er juillet 2014 (éco-PTZ) et du 1er janvier 2015 (CIDD) éco-conditionnalité des aides publiques : obligations de recours à des entreprises labellisées « Reconnu Grenelle de l'Environnement »)

Merci de votre attention